

*Les subsides*

pour faire obstacle aux efforts des membres du Congrès américains qui tentaient de tromper la population en déformant les faits, des gens qui, à l'exemple de MM. Yonkers et Craig, des sénateurs Mattingly et Baucus, avaient manifestement l'intention depuis un an d'utiliser cette affaire à des fins électorales. Les démocrates et les républicains se drapent dans le drapeau américain et déclarent que c'est faire preuve de patriotisme que de s'opposer à l'importation de vastes quantités de bois d'oeuvre canadien.

Nous aurions pu endiguer cette vague de propagande si seulement nous avions débuté il y a un an. Au lieu d'intervenir à la dernière minute, nous aurions lutté pour que la question des bardeaux de toiture et de façade et celle des résineux soient retranchées de l'ordre du jour. Au lieu de chercher à tuer le mal dans l'oeuf et à maintenir nos travailleurs à l'oeuvre, nous avons tenté un effort de dernière heure et nous avons envoyé notre ambassadeur Godlieb pour rencontrer le secrétaire au commerce Baldrige à Washington. J'étais là mercredi dernier, de sorte que je sais comment nous avons plaidé notre cause. Nous avons invoqué les principes de justice naturelle et de double incrimination. L'affaire était très simple et n'aurait pas dû faire l'objet d'une instance. Nous avons obtenu gain de cause lorsque nous avons comparu devant le même organisme quasi-judiciaire en 1982-1983. En vertu du droit coutumier britannique, celui qu'un tribunal acquitte ne peut pas être poursuivi pour le même crime; autrement, ce serait une double incrimination.

Cela, de toute évidence, les États-Unis n'étaient pas prêts à l'accepter. Pas plus d'ailleurs que le Congrès. Arnold et Porter le savaient en janvier et le ministre du Commerce extérieur savait au moins depuis un an qu'il y avait aux États-Unis une poussée de protectionnisme contre nos exportations de résineux. Aucun effort sérieux n'a été déployé pour lancer une attaque sur deux fronts, tout d'abord dans les États qui produisent du bois, pour s'assurer qu'ils comprennent les véritables problèmes, savoir, que les utilisateurs américains préfèrent acheter les résineux canadiens. L'augmentation de notre part du marché est parallèle à l'évolution du dollar américain. Les Américains le savent. Si nous jouissons d'un certain avantage sur leur marché, c'est à cause de l'écart entre la valeur de leur dollar et celle du nôtre.

Au lieu de parler de devises et des effets bénéfiques qu'un dollar américain dévalué aurait sur des problèmes comme celui-ci, ils ont préféré soutenir, à l'instar de Thomas Niles, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, de Paula Stern, présidente de la Commission du commerce international, de James Baker et du Président lui-même, que nous avons eu une balance commerciale excédentaire de 6 milliards de dollars au cours du premier trimestre de 1986 et que c'est là la question.

Quand ils parlent d'équilibrer les forces en présence, ils entendent par là rétablir l'équilibre de la balance commerciale entre nos deux pays. Ils ne veulent pas parler de services ou de dividendes que le Canada verserait aux États-Unis; ils veulent simplement parler de notre excédent commercial.

Examinons quelques-uns des autres points de la motion que l'Opposition a présentée aujourd'hui. Je lis:

Qu'elle exhorte le gouvernement à intervenir immédiatement 1) pour aider les travailleurs de l'industrie des résineux et celle des bardeaux de toiture et de façade en invoquant la Loi de soutien de l'emploi.

Quand mon collègue le député d'Essex—Windsor a soulevé cette question en mars dernier, le gouvernement a dit non. Il a dit qu'il refusait d'envisager la chose. Vendredi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dit oui, que le gouvernement allait le faire, sans pourtant savoir ni quand ni comment.

A mon avis, il faut étudier l'histoire, car faute de la comprendre, nous risquerions de commettre les mêmes erreurs. Quand cette loi a été invoquée en 1971, elle a permis de combler les deux tiers du tarif frappant les produits canadiens destinés au marché américain. Cela veut dire que s'il y avait un droit de 10 p. 100, le gouvernement pourrait en payer jusqu'à 6.6 p. 100. L'industrie canadienne du bardeau de cèdre vient d'être frappée d'un droit de 35 p. 100. Bien peu de nos produits traversent à l'heure actuelle la frontière entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington à cause de cette surtaxe, et nous en avons constitué des stocks au sud de la frontière. Si le gouvernement se propose de faire bénéficier l'industrie du bardeau de cette loi et laisse entendre qu'il remboursera 24 ou 25 p. 100 du coût de cette surtaxe aux producteurs canadiens, les Américains ne s'en tiendront pas simplement à la décision rendue aux termes de l'article 201, mais s'adresseront évidemment à nouveau au département du Commerce et déposeront une autre requête déclarant qu'il y a lieu de croire que notre industrie est subventionnée parce que l'argent passera directement d'Ottawa aux entreprises de la Colombie-Britannique. Je ne suis pas certain que le gouvernement n'ait pas pris en considération ces problèmes qui pourraient se présenter plus tard parce que nous aurions pris cette mesure, maintenant que ce droit compensateur est en vigueur.

● (1540)

La motion poursuit en disant que le gouvernement devrait intervenir immédiatement en aidant de toutes les façons possibles l'industrie du bois de construction à plaider sa cause devant la Commission américaine du commerce international. J'ai demandé il y a quelques semaines au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) si le gouvernement allait fournir une aide financière et juridique pour appuyer notre cause devant la Commission du commerce internationale, ce à quoi le ministre a répondu oui. Je crois savoir que dans le cadre des entretiens de vendredi prochain à Vancouver on discutera du montant que l'on peut légitimement fournir aux avocats qui défendent notre cause à Washington.

Beaucoup d'argent a été dépensé. L'industrie forestière canadienne a dépensé quelque 10 millions de dollars en lobbying et environ 3 millions jusqu'ici à se préparer pour l'audition de la cause. Cette audition, qui se tiendra d'ici à la semaine du 23 juin, pourrait certainement entraîner des dépenses de plusieurs millions encore, et le gouvernement a vraiment le devoir de fournir toute l'information et toute l'aide juridique, technique et financière qu'il peut.

Le ministre du Commerce extérieur reconnaîtra sûrement qu'on devrait fournir des fonds importants aux travailleurs non seulement pour qu'ils se préparent à l'audition de la cause, mais pour qu'ils puissent obtenir de l'information sur le genre de bouleversement que pourraient entraîner les divers niveaux de surtaxe. Le gouvernement n'a pas encore entrepris une telle étude. Je suis en désaccord avec Peter Bentley qui a déclaré, au nom de l'industrie canadienne des produits forestiers, qu'un